

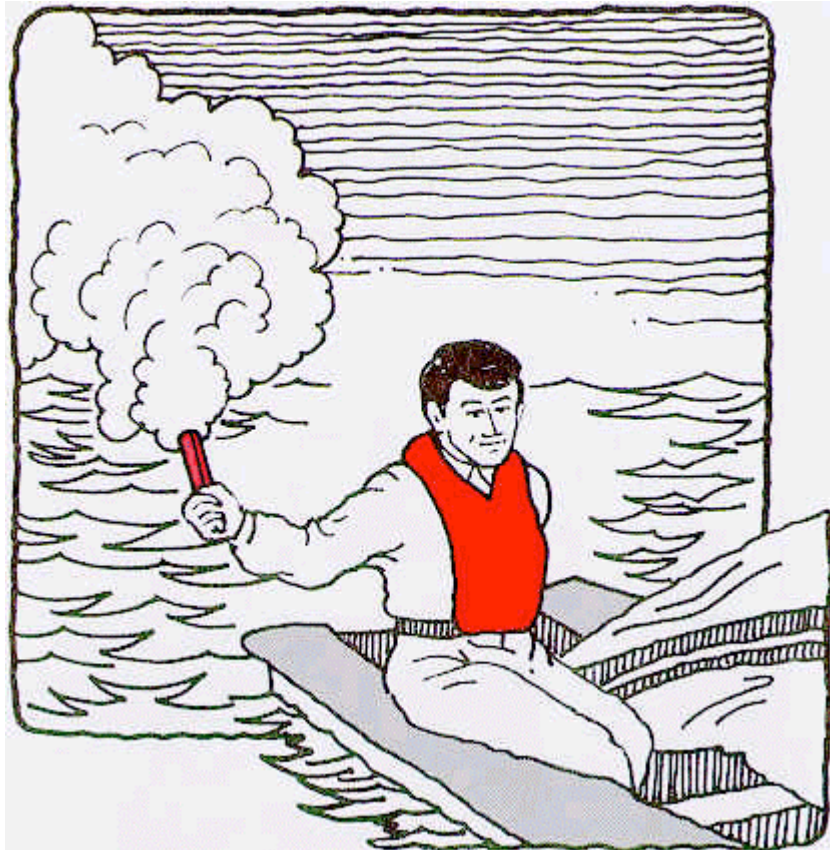
Garde côtière canadienne

L'essentiel sur les signaux pyrotechniques

Sensibilisation à la sécurité

Cette brochure servira de guide au public sur les mesures de sécurité à suivre lorsqu'on manipule des pièces pyrotechniques. Ces dernières présentent un risque éventuel et doivent être manipulées avec soin.

Généralités



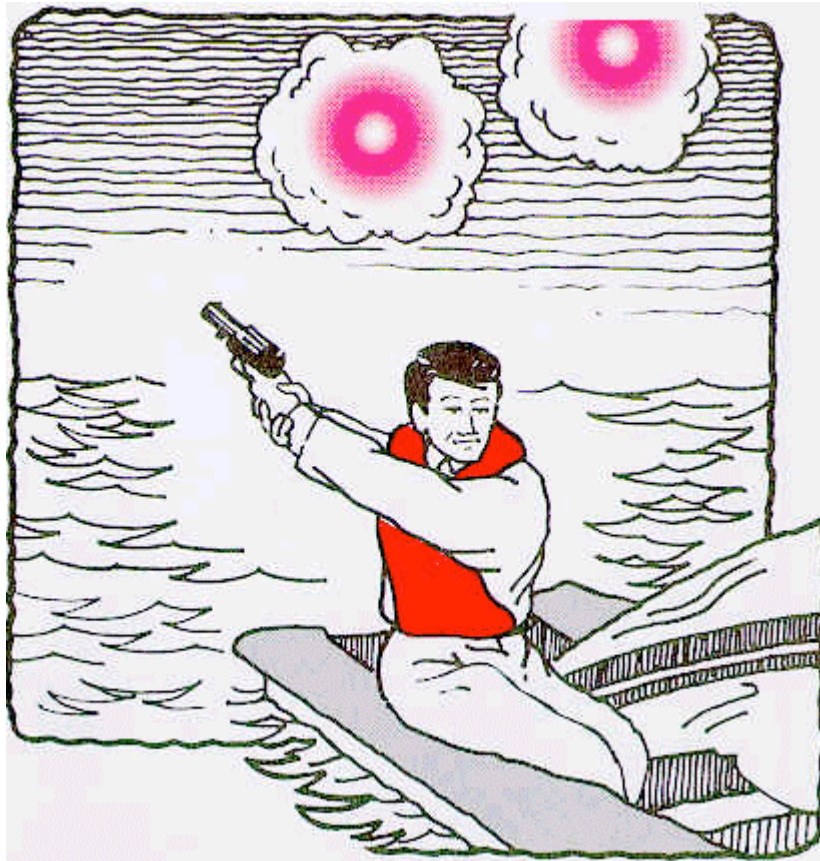
1. Les pièces pyrotechniques permettent de signaler un cas de détresse.
2. Lisez régulièrement le mode d'emploi décrit sur les signaux pyrotechniques.
3. Laisser un intervalle suffisant entre chaque pièce pyrotechnique. Vos chances d'être aperçu en seront augmentées de beaucoup.

Si vous apercevez un signal de détresse, il vous appartient de déterminer s'il vous est possible de secourir les personnes en détresse sans courir de risques insensés. Si vous en êtes capable, portez secours et souvenez-vous que c'est votre devoir de le faire. De plus, il faut dans la mesure du possible communiquer par téléphone ou radio VHF avec le Centre de coordination de sauvetage, ou via le poste de radio de la Garde côtière canadienne le plus proche pour signaler le type et l'endroit du signal pyrotechnique que vous avez vu.

4. Sous peine d'amende, il est interdit (sous la Loi sur la marine marchande et ses règlements d'exécution et SOLAS) de signaler une fausse alarme ou de se servir d'une pièce comme feu d'artifice.

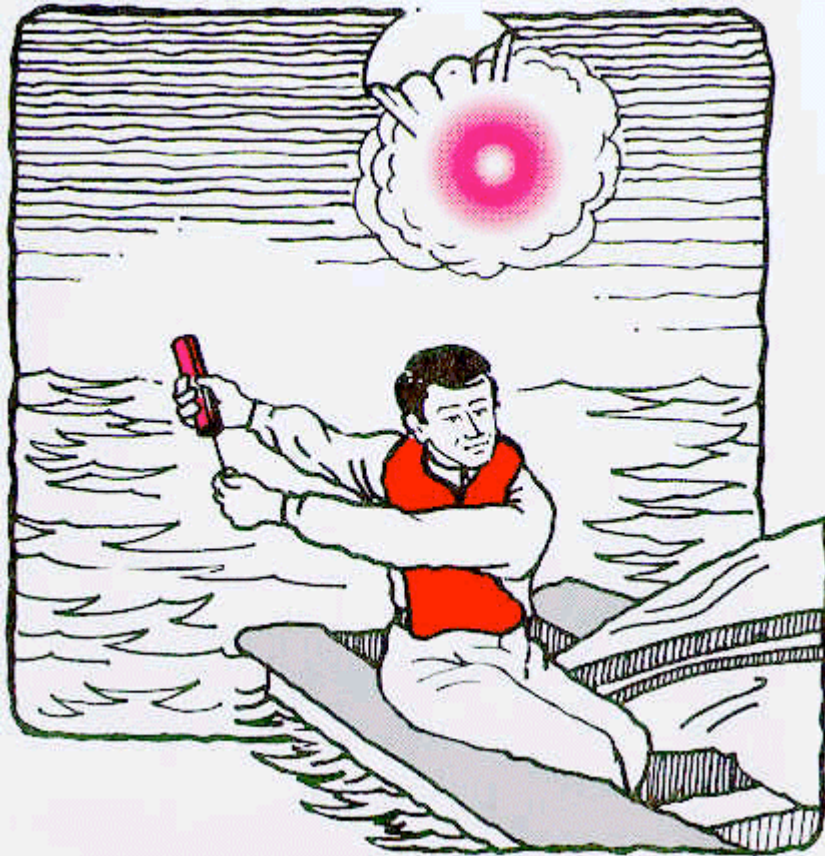
Pièces acceptées

Toutes les pièces pyrotechniques doivent être approuvées par Transports Canada. Elles sont approuvées pour quatre ans suivant la date de fabrication. Il y a quatre types de signaux de détresse (A, B, C ou D). Chaque type possède des caractéristiques d'utilisation spécifiques. Pour de plus amples informations au sujet des différentes caractéristiques, du nombre requis sur votre embarcation et l'utilisation, demander le Guide de sécurité nautique (gratuit).



Pièces non acceptées

1. Explosifs militaires comme bombes, grenades, roquettes, munitions.
2. Explosifs divers comme détonateurs, la dynamite, etc.
3. Signaux de détresse et dispositifs similaires non approuvés par Transports Canada.



Mesures de sécurité pour une bonne utilisation

1. Entrez les pièces pyrotechniques dans des contenants étanches pour les protéger contre l'humidité.
2. Rangez-les dans un endroit sec et frais, facile à récupérer et hors de la portée des enfants. Vérifiez régulièrement la date d'expiration de vos pièces pyrotechniques.
3. Tirez toujours les signaux de détresse dans le sens du vent vers l'extérieur du bâtiment à un angle de 45 degrés afin de lui permettre de revenir par-dessus votre position.
4. Assurez-vous de ne jamais mettre à feu les pièces pyrotechniques près de sources combustibles (essence, gaz propane, huile).
5. Si une fusée ne fonctionne pas au déclenchement, disposez de cette pièce le plus rapidement possible.
6. Démontrez à une personne responsable la bonne façon d'utiliser les signaux de détresse.
7. Avant de vous en défaire :
 - a) renseignez-vous auprès des services de police ou d'incendie ou d'un bureau de la Garde côtière canadienne;
 - b) demandez au marchand de reprendre les pièces périmées lorsque vous en achetez de nouvelles; et
 - c) conservez les pièces périmées, si elles sont en bon état, en supplément aux feux approuvés exigés.
8. Ne dirigez jamais un feu de détresse en direction d'une personne.
9. Manipulez-les toujours comme une pièce explosive.